



Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

Messages-clef du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Août 2006

Le HCDH souhaite porter les messages suivants à l'attention du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendra à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York les 14 et 15 septembre 2006.

Respecter les droits de l'homme n'est pas seulement une obligation juridique. C'est aussi une condition pour nos sociétés de croître et de prospérer en paix et en sécurité.

L'établissement d'un programme pour une approche des migrations fondée sur les droits de l'homme est nécessaire. La migration peut constituer une expérience habilitante qui motive femmes et hommes à chercher de meilleures perspectives au-delà de leurs propres frontières. Cette expérience légitime ne doit pas être sapée ni anéantie par des abus. La *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* offre aux Etats le cadre le plus détaillé pour la protection des droits de l'homme des migrants. Il est aujourd'hui nécessaire de remédier aux inquiétudes liées au faible nombre de ratifications de la Convention. Il est également nécessaire de multiplier les efforts afin de mieux articuler une approche des migrations sous l'angle des droits de l'homme, notamment à travers une plus grande diffusion de moyens qui renforcent les capacités des Etats dans ce domaine. Les bonnes pratiques devraient être recensées sous forme de document afin de servir de modèle aux Etats et aider ces derniers dans leur approche. Le HCDH et les Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, en particulier le Rapporteur spécial sur les droits des travailleurs migrants, peuvent soutenir les Etats dans cet effort.

Les migrants, en tant qu'êtres humains, ont des droits. La gestion des migrations nécessite de bien comprendre que les migrants ne sont pas simplement des agents du développement, mais aussi des êtres humains dotés de droits que les Etats d'origine, de transit ou de destination doivent protéger.

Le développement ne s'entend pas seulement comme développement économique mais englobe aussi les droits de l'homme. Le développement dépasse la croissance économique et englobe des notions liées au développement humain, lequel se concentre sur l'individu, sa famille et sa communauté, et cherche à accroître ses capacités et ses choix à travers la santé, l'éducation, un niveau de vie décent et la liberté politique.

Les insuffisances en matière de droits de l'homme doivent être comblées afin de faire des migrations la conséquence d'un choix informé. Les migrations devraient avoir lieu dans des conditions dignes et être le résultat d'un choix informé plus que d'une stratégie de survie. Ce sont souvent la violence, l'exclusion économique et sociale, la pauvreté, les difficultés d'accès aux services de santé, à la nourriture et à l'éducation, les inégalités d'opportunités et la discrimination sexuelle qui poussent les gens à quitter leurs communautés et leurs gagne-pain. Les personnes qui migrent à cause de ces manquements en matière de droits de l'homme sont moins préparées pour faire face aux défis qui les attendent dans un pays étranger. Elles sont plus exposées aux risques d'abus et de violations. Les politiques migratoires doivent donc remédier aux insuffisances en matière de droits de l'homme et de développement, lesquelles constituent les causes d'une part importante du phénomène migratoire.

Les migrants sont vulnérables et doivent être protégés contre les risques qu'ils encourent. Le degré d'exposition à la vulnérabilité et aux risques d'abus et de violations des droits de l'homme varie beaucoup selon les migrants et dépend de plusieurs facteurs qui interagissent entre eux, tels que le statut de migrant régulier ou irrégulier, le sexe, la nationalité, l'ethnie, l'âge, les politiques migratoires du pays de destination, les programmes de protection consulaire du pays d'origine, le secteur d'emploi, etc. A différentes échelles, tous les migrants sont vulnérables. C'est pourquoi ils ont besoin de protection.

La discrimination est un des facteurs sous-jacents de la vulnérabilité des migrants. Elle limite ou peut même annuler la contribution des migrants au développement. La discrimination concernant les migrants englobe plusieurs aspects, notamment le sexe, la race et la religion. Elle génère des schémas d'exclusion, des situations désavantageuses et des abus, qui affectent la sphère de la vie publique, allant des conditions de travail à l'accès aux services sociaux, à la justice, à l'éducation, au logement, aux services de santé et à la participation au processus de décision. Un tel environnement entraîne des conséquences qui compromettent la contribution des migrants au développement. La discrimination envers les migrants doit donc être traitée sérieusement.

Une attention particulière doit être portée aux besoins de protection des migrants les plus exposés aux risques de violations et d'abus. Des mesures et des politiques de protection sont particulièrement nécessaires pour combattre la traite des humains et le trafic des migrants, mais également dans le domaine de l'accès à l'information, de la réglementation des agences de recrutement, pour les enfants non accompagnés et les enfants de migrants. Les enfants non accompagnés qui recherchent un emploi sont particulièrement vulnérables et exposés à l'exploitation. Les Etats devraient prendre des mesures afin que leurs besoins spécifiques de protection soient assurés. Quant aux enfants des travailleurs migrants, ils doivent bénéficier des mêmes opportunités afin d'exercer leurs droits, notamment leur droit à l'éducation, de sorte qu'ils puissent s'intégrer dans leur société d'accueil tout en maintenant des contacts avec leur pays d'origine et leur culture.

Une urgente nécessité de protéger les droits de l'homme des victimes de la traite des humains et du trafic. En Droit international, les Etats ont la responsabilité d'agir avec la diligence requise afin d'empêcher la traite des humains et le trafic des migrants, et doivent enquêter et poursuivre les trafiquants et les passeurs ainsi qu'assister et protéger les victimes de ces crimes. Les mesures contre la traite et le trafic doivent protéger les droits de l'homme et la dignité des personnes, en particulier le droit de ceux qui ont été l'objet de traite et de trafic ainsi que celui des migrants, des personnes déplacées dans leur propre pays, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les *Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains*, produits par le HCDH, cherchent à guider l'action des Etats en élaborant des mesures de protection et de réparation pour les victimes de la traite.

Rendre l'information sur les migrations légales et sécurisées disponible et accessible. Les pays d'origine et de destination doivent envisager avec urgence de développer des programmes qui fournissent des informations fiables et accessibles sur les voies les plus sûres pour les migrations légales, les possibles nuisances des migrations illégales, notamment la traite, ainsi que des informations concernant les pays de destination, par exemple sur le voyage, le placement sur le marché du travail, les droits juridiques et la santé. Il faudrait également fournir des informations sur l'assistance accessible aux migrants dans les pays de destination, comme celle qui est fournie par certaines associations féminines, les organisations de protection des droits de l'homme, les services d'aide juridique, divers services gouvernementaux et services de conseil.

Les agences de recrutement devraient être suffisamment réglementées pour éviter que les migrants ne reçoivent des informations trompeuses ou soient exposés à l'exploitation. Les agences participant au recrutement de travailleurs et au transport de migrants doivent être réglementées efficacement. Il est nécessaire de développer des procédures de responsabilisation ainsi que des procédures qui assurent des conditions de vie et de travail sécurisées, et de les surveiller. Cela permettrait d'empêcher tous types de préjudices et d'abus, y compris la traite.

Des politiques pour soutenir les femmes migrantes. Pour les femmes, la migration peut constituer une expérience qui leur permet d'accéder à l'autonomie. Elles entrent sur le marché du travail et développent des compétences qui sont susceptibles d'améliorer leur statut économique et social. Néanmoins, un grand nombre de femmes émigrent dans des circonstances qui les exposent à des risques d'exploitation et d'abus, en particulier quand la migration a lieu dans le but de se marier ou de travailler en tant qu'employée de maison. Les femmes migrantes peuvent rencontrer des discriminations sur le marché du travail qui renforcent leur exclusion de la société où elles se trouvent. Lorsqu'elles sont confrontées à des violences domestiques, elles se retrouvent dans une situation de telle vulnérabilité qu'elles n'ont pas toujours les moyens de rechercher une protection ou des réparations, en particulier quand leur séjour dans le pays dépend de leur relation avec leur partenaire. Les programmes et les politiques migratoires devraient être sensibles à la question des femmes migrantes, afin qu'une attention suffisante soit donnée à leur situation particulière.

Le respect des droits de l'homme maximise la contribution des migrants au développement. Les migrations peuvent générer des tensions dans les sociétés d'accueil, notamment sur le marché du travail, où les travailleurs nationaux les plus vulnérables peuvent être en concurrence directe pour l'emploi avec les migrants. Toutefois ces tensions vont s'atténuer si les migrants sont intégrés et non pas marginalisés. Les principes des droits de l'homme peuvent contribuer de différentes manières à l'intégration. La jouissance de droits comme l'éducation, le travail, le logement, la santé, ainsi que l'exercice de libertés comme la liberté d'expression et la liberté de religion, de même que l'accès à la justice et la participation aux affaires publiques sont des éléments qui concourent tous à l'intégration des femmes et des hommes dans la société. Notre but devrait être d'engendrer un cercle vertueux dans lequel les droits de l'homme des personnes migrantes sont respectés, les migrants sont intégrés dans leurs sociétés d'accueil et peuvent pleinement contribuer au développement de leurs pays d'origine et de destination.